



**MULTIRISQUE ET  
RESPONSABILITÉ  
CIVILE ENTREPRISE**



“

**Avez-vous  
pensé à...**

”

- › ce qui se passerait en cas d'interruption d'activité suite à un dégât des eaux, un évènement naturel ou un incendie ?
- › l'impact financier d'une décision réglementaire non respectée sur votre activité ?
- › votre responsabilité si un salarié causait un accident ou si un fournisseur était blessé dans vos locaux ?
- › l'effet de l'intoxication d'un client ou d'une défaillance de l'un de vos produits ?

## QUELLE PROTECTION POUR VOTRE ENTREPRISE ?

*En fonction de votre activité, de vos locaux, de la nature de votre clientèle il est important d'adapter votre protection en matière d'assurance.*

### Les actifs de votre entreprise doivent être garantis

Vos locaux, vos bâtiments, vos machines, votre matériel sont indispensables pour le fonctionnement de votre entreprise. Qu'un incendie, un dégât des eaux ou un évènement naturel (tempête, grêle, neige) endommage l'un ou l'autre et c'est la pérennité de votre entreprise qui peut être remise en cause. Il vous faut alors disposer de moyens financiers qui vous permettent de faire face à une interruption d'activité et de reconstituer vos outils de production. Et dans tous les cas, cela doit se faire dans les plus brefs délais.

### Les réclamations clients sont de plus en plus fréquentes

La réglementation ne cesse de s'étendre, les clients sont de mieux en mieux informés et exigeants, les gammes s'élargissent, les flux se tendent... et inmanquablement, les facteurs de risques se multiplient. L'entreprise restant toujours pleinement et seule responsable de ce qu'elle fabrique et commercialise, elle doit se protéger en cas de mise en cause de sa responsabilité.

### Les occasions de causer des dommages sont multiples

Un client intoxiqué en utilisant l'un de vos produits, un salarié qui provoque un accident, un fournisseur qui se blesse en venant vous livrer... Dans chacun de ces cas, la responsabilité de votre entreprise est engagée. Mieux vaut avoir pris ses dispositions avec l'assurance responsabilité civile.

### Un coût qui peut mettre en péril la survie de votre entreprise

Si un seul sinistre, de par son amplitude, peut être une menace pour votre entreprise, l'accumulation de situations imprévues peut également en grever fortement la trésorerie. Le danger est trop important et trop fréquent pour l'ignorer.

# LA MULTIRISQUE ENTREPRISE POUR LA PROTECTION DE VOS BIENS ET L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE

*Fruit d'une analyse minutieuse, élaboré par une équipe de spécialistes, piloté par votre agent général qui prend le temps de vous connaître, votre contrat Aréas vous apporte un ensemble de garanties sur mesure.*

## Vous prémunir contre les dégâts matériels causés à votre outil de travail

### Par exemple

### La réponse Aréas

Vous disposez de locaux professionnels

Nous couvrons l'ensemble de vos bâtiments, annexes et dépendances contre l'incendie, la tempête, le gel, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, le vol, le vandalisme...

Vous avez des installations, des marchandises, du matériel, du mobilier professionnel

Votre entreprise est protégée contre les mêmes risques au niveau de vos équipements, aménagements extérieurs (abris, cuves...), outillages, machines, agencements, meubles, matières premières, fournitures, produits finis, archives...

Votre entreprise est exposée à des risques spécifiques

Des garanties optionnelles vous permettent d'assurer les dommages électriques, le bris de machines, les marchandises en chambre froide, les atteintes à vos systèmes informatiques...

Les dommages subis peuvent occasionner des frais et des pertes annexes

Nous prenons en charge les frais de démolition, de mise en conformité, de relogement, de déplacement, d'honoraires d'expert, de gardiennage, de décoration... ainsi que les pertes de loyers et d'usage.

Les dommages peuvent engager votre responsabilité auprès de tiers

Nous garantissons votre responsabilité en cas de dommages causés à vos voisins, vos locataires, votre propriétaire...



### MIEUX VAUT LE SAVOIR

1 entreprise sur 3 disparaît suite à un sinistre majeur à cause de la baisse du chiffre d'affaires ou du fait de l'incapacité à regagner ses parts de marché. L'assurance des pertes d'exploitation contribue activement à renforcer la pérennité des entreprises.

# Préserver la situation financière de votre activité

## Par exemple

Vous voulez garantir la situation financière de votre entreprise après un sinistre

## La réponse Aréas

L'option pertes d'exploitation vous permet de garantir les frais fixes qui continuent à courir (notamment les salaires). Elle vous garantit également le versement de l'équivalent du bénéfice d'exploitation non réalisé. Nous remboursons également les frais supplémentaires d'exploitation, les honoraires d'expert...

## Bénéficiaire d'une solution sur-mesure grâce aux options

La multirisque entreprise Aréas vous permet d'accéder à une sélection d'options, afin de garantir au mieux la protection de votre outil de travail et les conséquences financières d'un sinistre :

- › dommages aux appareils électriques,
- › bris de machines,
- › dégâts des eaux,
- › bris de glaces,
- › vol ou tentative de vol, vandalisme en cas de vol,
- › perte de liquides (ruptures de cuves et coulage),
- › dommages aux marchandises périssables en chambres froides,
- › pertes d'exploitation,
- › perte de la valeur vénale du fonds de commerce s'il y a lieu.



### LES + DE L'OFFRE ARÉAS

- ⊕ La garantie carence des fournisseurs acquise au titre des pertes financières, vous protège des conséquences d'un arrêt ou d'une réduction de votre activité résultant notamment d'un incendie.
- ⊕ La prise en charge de l'effondrement des bâtiments fait partie intégrante des garanties de base.
- ⊕ L'assurance des pertes d'exploitation après bris de machines couvre les conséquences pécuniaires de la perte d'une machine de production.
- ⊕ L'option dégâts des eaux comprend une garantie étendue à d'autres événements (reconstitution des archives, ruissellement, infiltrations...).
- ⊕ C'est au moment du sinistre et non à la signature du contrat que vous choisissez les modalités de calcul de vos indemnités (valeur à neuf ou valeur d'usage augmentée des frais indirects justifiés).

# LA RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ

*Selon votre activité la responsabilité de votre entreprise peut être engagée dans de multiples circonstances. Les répercussions financières peuvent être très importantes.*

## Pour garantir la responsabilité de votre entreprise

L'activité de toute entreprise peut causer des dommages à son personnel et/ou à des tiers. Notre contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber en raison de dommages :

- › corporels causés aux tiers, y compris vos clients, vos fournisseurs
- › corporels subis par vos salariés et mettant en jeu votre responsabilité civile d'employeur pour faute inexcusable,
- › matériels causés aux biens d'autrui,
- › immatériels (préjudices économiques entraînés par les dommages corporels ou matériels cités ci-dessus).

Ces préjudices peuvent être causés par :

- › vous-même, vos collaborateurs, salariés ou non, participant à l'activité de votre entreprise,
- › les produits ou services que vous vendez,
- › le matériel ou les installations de votre entreprise.

### Par exemple

Une cliente trébuche sur une marche mal éclairée dans vos locaux et se blesse. Elle réclame l'indemnisation de son préjudice corporel.

L'un de vos salariés est victime d'un accident du travail. La Sécurité sociale vous réclame le remboursement des sommes correspondant aux cotisations supplémentaires dont vous êtes redevable ainsi que celles correspondant à l'indemnisation complémentaire qu'elle va verser au salarié blessé.

A l'occasion d'un chantier, votre salarié quitte le local dans lequel il travaille en oubliant de fermer alors que la clé lui a été confiée par le propriétaire. Un vol est commis dans le local laissé ouvert.

### La réponse Aréas

Nous prenons en charge l'indemnisation financière du préjudice subi par votre cliente. En cas de poursuites judiciaires, vous êtes également défendu et assisté par notre avocat.

Conformément à la garantie faute inexcusable incluse dans notre contrat, nous prenons en charge les sommes réclamées par l'organisme social concerné.

Nous remboursons au propriétaire du local les objets volés.



## Bien protéger votre entreprise avec des garanties adaptées

Votre agent général Aréas connaît bien votre entreprise, il est à votre disposition pour vous proposer des garanties adaptées à votre activité telles que la garantie responsabilité civile biens confiés dans vos locaux, la garantie responsabilité civile après livraison, la garantie des frais de retrait des produits livrés...

### Par exemple

Le matériel qui vous a été confié pour nettoyage et réparation est endommagé du fait de l'utilisation d'un produit inadapté.

Une échelle fabriquée par votre entreprise comportait un défaut de fabrication qui a provoqué la chute grave d'un utilisateur.

Votre entreprise a importé des lots de saumons fumés impropres à la consommation et l'administration vous demande de les retirer du marché.

### La réponse Aréas



Nous couvrons les frais de remise en état ainsi que les préjudices de retard subis par le client.

L'indemnisation du préjudice subi par l'utilisateur est prise en charge.

Nous prenons en charge les frais que votre entreprise doit engager pour informer les consommateurs ainsi que les sommes nécessaires pour effectuer l'enlèvement des produits, dans le cadre de l'extension frais de retrait.

### LES + DE L'OFFRE ARÉAS

Vous fabriquez et vendez des produits, votre agent général peut vous proposer suivant la nature de vos activités :

-  une garantie des frais de retrait des produits livrés,
-  une garantie des frais de dépose et repose.



### MIEUX VAUT LE SAVOIR

Vous avez la possibilité de souscrire une responsabilité civile mandataire social pour couvrir la responsabilité personnelle des dirigeants.

# Un spécialiste de l'assurance en entreprise à vos cotés

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825. Aujourd'hui représenté en France par le 7<sup>ème</sup> réseau d'agents généraux.

Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Nos 500 points de vente, dont le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales, permettent une réponse personnalisée aux attentes de notre clientèle, représentée notamment par les petites et moyennes entreprises.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite.

Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise a été conçue dans cet esprit.

## DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE DÉDIÉES AUX ENTREPRISES

- ✚ Responsabilité civile des dirigeants
- ✚ Santé, Prévoyance et Retraite Collective
- ✚ Flottes de véhicules
- ✚ Transport de marchandises
- ✚ Bris de machines



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 17 65 00 - [www.areas.fr](http://www.areas.fr)

Aréas Dommages | Aréas Vie  
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644  
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes  
Entreprises régies par le Code des assurances